



Jean-François Eliaou – Député de la 4^e circonscription de l’Hérault

Jean-François ELIAOU soutient la volonté de réformer le mode d’accès aux études médicales

Le numerus clausus, qui existe depuis près d’un demi-siècle, limite le nombre de médecins dès le concours à l’issue de la première année d’étude. Ce système, « *injuste et inefficace* » comme le souligne le Président de la République, sélectionne uniquement 15% des étudiants qui se présentent au concours chaque année (8 200 reçus sur 60 000 candidats en 2017).

En effet, les modalités de concours et de travail des étudiants pendant leur première année sont totalement « inhumaines » et la corrélation entre la capacité à réussir ce concours et être un bon médecin n’est pas établie. De plus, chacun sait que les étudiants qui ont les moyens suivent également des cours privés, ce qui ajoute une forme de ségrégation financière à la réussite de ce concours.

La suppression du numerus clausus au concours de PACES permettrait également d’élargir l’accès aux études médicales à différents profils, comme c’est déjà le cas pour de nombreux concours sélectifs en France.

Cette réforme représenterait une avancée très importante pour répondre aux besoins médicaux de la population dans le futur. En effet, actuellement on assiste à un recrutement de médecins diplômés étrangers pour répondre à la demande médicale de notre pays. De plus, cette réforme éviterait que les étudiants français recalés au concours poursuivent leur formation et leur carrière dans les pays voisins.

Jean-François ELIAOU, également professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, soutient donc la volonté de réforme des études médicales exprimée par le gouvernement.

Contacts presse

Caroline Quiène – Assemblée nationale - Paris
jean-francois.eliaou@assemblee-nationale.fr - 06.38.50.83.68 - 01.40.63.74.77

Tiphaine Grossin – Permanence parlementaire - Gignac
contact@jeanfrancoiseliaou.fr - 07.87.64.22.29 - 04.67.02.68.10